



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.6/2005/15
23 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation
(Quinzième session, 24-26 octobre 2005)

RAPPORT DE LA QUINZIÈME SESSION

Faits saillants

Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a célébré les 35 années d'activités de la CEE dans le domaine des politiques de normalisation. Dans le cadre de sa session annuelle, s'est tenu un deuxième Forum international sur la surveillance des marchés et la protection des consommateurs.

Les participants au Forum ont noté combien était importante la surveillance des marchés pour les États membres de la CEE et plus particulièrement les pays en transition et les pays en développement. Ils sont convenus des mesures concrètes à prendre pour donner suite aux questions soulevées par les délégations. Un rapport sur ce forum figure dans l'additif au présent rapport (TRADE/WP.6/2005/15/Add.1).

Le Groupe de travail a examiné les premiers résultats de l'examen stratégique de ses activités, entrepris en 2003, et a décidé de poursuivre ce processus de restructuration.

Parallèlement à la prochaine session du Groupe de travail et à la dixième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, un Forum conjoint ayant pour thème la «Coopération en matière de réglementation et de normalisation dans le contexte de la mondialisation – enjeux et orientations futures» aura lieu dans le cadre de la semaine internationale du commerce, du 19 au 23 juin 2006.

Ce document, ainsi que la documentation établie pour les réunions de juin 2006, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/documents/wp6-06-list.htm>.

I. Introduction

1. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a tenu à Genève, du 24 au 26 octobre 2005, une session commémorative de son trente-cinquième anniversaire pendant laquelle ont eu lieu la quinzième session du Groupe de travail (24-26 octobre 2005) et un deuxième Forum international de la CEE sur la surveillance des marchés et la protection des consommateurs (après-midi du 24 octobre et matinée du 25 octobre 2005).
2. Ont participé aux réunions des représentants des pays suivants: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Islande, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
3. Un représentant de la Communauté européenne a aussi participé aux réunions.
4. Ont également participé les organismes et institutions spécialisées ci-après des Nations Unies: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Centre du commerce international CNUCED/OMC, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.
5. Les organisations intergouvernementales suivantes ont également participé: Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie, Organisation internationale de métrologie légale (OIML), Conseil de coopération du Golfe (CCG), Conseil nordique et Conseil des ministres des pays nordiques (NORDEN) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
6. Ont également participé les organisations non gouvernementales suivantes: Comité européen de normalisation (CEN), Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), Commission électrotechnique internationale (CEI), Forum international de l'accréditation (FIA), International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) et Organisation internationale de normalisation (ISO).
7. Ont également participé aux travaux en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission économique pour l'Europe les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Indonésie, Japon et Jordanie.
8. Les observateurs présents à l'invitation du secrétariat comprenaient des représentants d'entreprises du secteur privé et d'associations de consommateurs d'Europe occidentale, centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants (CEI) et d'Amérique du Nord.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

9. L'ordre du jour provisoire figurant dans le document TRADE/WP.6/2005/1 a été adopté.
10. La session a été déclarée ouverte par la Directrice de la Division du développement du commerce et du bois, M^{me} Virginia Cram-Martos. Elle a mis en relief les résultats obtenus par

le Groupe de travail au cours de l'année écoulée et présenté dans ses grandes lignes le programme des politiques d'harmonisation technique et de normalisation dont cette année marque le trente-cinquième anniversaire.

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

11. M. Christer Arvius (Suède) a été élu Président et MM. V. Koreshkov (Biélorus) et A. Gonda (Slovaquie) ont été élus Vice-Présidents.

12. Le Groupe de travail a exprimé sa gratitude à l'ancien Vice-Président, M. D. Podhorsky (Slovaquie), pour sa contribution dynamique aux activités du Groupe de travail.

IV. Questions découlant de la soixantième session de la Commission économique pour l'Europe, de la neuvième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et de l'évaluation externe de la CEE (point 3 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TRADE/360.

13. M^{me} Cram-Martos a souligné que le Groupe de travail jouait un rôle important dans les mesures prises pour réduire les obstacles techniques aux échanges commerciaux et que ses travaux étaient liés à ceux des autres organes subsidiaires relevant du Comité.

14. Certains aspects ont été constamment évoqués au cours des débats qui ont eu lieu au sein du Comité au sujet du Groupe de travail, notamment:

- a) L'importance de la convergence des réglementations et des normes pour les échanges commerciaux;
- b) La nécessité d'améliorer l'accès aux marchés et la compétitivité, notamment dans les pays à économie en transition;
- c) L'importance des normes;
- d) L'aide à apporter aux États membres pour gérer le changement; et
- e) La nécessité de mettre davantage l'accent sur la mise en application.

15. Le secrétariat a aussi appelé l'attention du Groupe de travail sur la décision du Comité de le charger d'organiser un forum sur la coopération en matière de réglementation en juin 2006, pendant la session annuelle du Comité.

16. En outre, le secrétariat a pris note des mesures prises par le Comité pour promouvoir les productions et manifestations du Groupe de travail par le biais d'un réseau d'organismes nationaux de promotion («points multiplicateurs») et d'un CD-ROM sur les «normes, règles et pratiques en matière de facilitation du commerce et de transactions internationales».

17. Le Groupe de travail:

a) A pris note des renseignements fournis par la Directrice de la Division du développement du commerce et du bois au sujet des décisions adoptées par la Commission à sa soixantième session et par le Comité à sa neuvième session;

b) A pris note de l'exposé sur le processus engagé par les États membres de la CEE, en 2005, aux fins de l'examen stratégique des activités de la CEE ainsi que de la structure de ses organes subsidiaires principaux et de ses organes subsidiaires;

c) A décidé d'approfondir les questions relatives à la réforme de la CEE dans le cadre de l'examen de son programme de travail (point 11 de l'ordre du jour).

V. Deuxième Forum international de la CEE sur la surveillance des marchés et la protection des consommateurs (point 4 de l'ordre du jour)

Documentation: TRADE/WP.6/2005/2

TRADE/WP.6/2005/2/Add.1

TRADE/WP.6/2005/2/Add.2

Notes et exposés généraux disponibles sur le site:

http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/other_events/fora.htm.

18. Le Forum a été ouvert par la Directrice de la Division du développement du commerce et du bois et par le Président du Groupe de travail qui ont rappelé que les activités du Groupe de travail relatives à la surveillance des marchés avaient été entreprises en réponse à des demandes de la Communauté d'États indépendants (CEI) et à la suite du premier forum sur ce sujet, tenu en 2002. Ils ont également rappelé que le programme du Groupe de travail complétait l'action de l'ONU dans le domaine de la protection des consommateurs (l'Assemblée générale ayant adopté en 1999 des principes directeurs pour la protection du consommateur – Décision 54/449).

19. Le Forum avait pour objet de présenter les méthodes adoptées et les expériences faites par les pays en matière de systèmes et de pratiques de surveillance des marchés, en général, et aussi d'exposer des moyens pratiques de s'attaquer à certains problèmes communs dans le domaine de la réglementation des marchés aux fins de la protection des consommateurs.

20. Les discussions au cours du Forum ont porté sur les groupes suivants de questions: diversité des approches régionales et nationales de la surveillance des marchés (cadres juridiques, structures institutionnelles, etc.) et des bonnes pratiques dans ce domaine; protection des consommateurs contre la fraude et la diffusion d'informations mensongères; traçabilité des produits importés; droits de propriété intellectuelle et lutte contre les contrefaçons; systèmes d'échange d'informations sur les produits dangereux, etc. (le rapport du Forum figure dans le document TRADE/WP.6/2005/15/Add.1).

21. À l'issue du Forum, le Groupe de travail:

a) A remercié de leur excellente contribution tous les intervenants ayant pris part au deuxième Forum international de la CEE sur la surveillance des marchés et la protection des consommateurs;

b) A pris note des documents sur la surveillance des marchés qui ont été communiqués par la Croatie, Israël, la Roumanie, la Slovaquie, l'Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation (ANEC) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC);

c) A prié le secrétariat de télécharger l'ensemble des communications sur le site Web du WP.6 (http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/other_events/archive.htm);

d) A accueilli avec satisfaction les principes directeurs sur les bonnes pratiques en vigueur dans les pays nordiques actuellement établis par le Conseil des ministres des pays nordiques et a demandé aux membres du Bureau du WP.6 et au Président du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS») d'étudier les modalités d'éventuelles actions conjointes;

e) A prié le secrétariat, en coopération avec le Président du Groupe «MARS», de dresser une liste des questions présentées au cours du Forum afin de l'inclure dans le programme de travail du Groupe;

f) A pris note du débat sur la proposition (document TRADE/WP.6/2005/10/Add.1) visant à l'adoption d'une nouvelle recommandation sur la surveillance des marchés comme moyen de protéger les consommateurs contre les produits de contrefaçon;

g) A invité les délégations et les organisations internationales et régionales intéressées à envoyer leurs observations sur cette proposition au secrétariat, avant la fin de février 2006;

h) A demandé au Président du Groupe «MARS» d'examiner les observations reçues à la prochaine réunion de ce groupe, avant la fin de mars 2006, en vue de l'élaboration d'une nouvelle proposition de recommandation et de sa diffusion par le secrétariat avant la prochaine session du WP.6, en juin 2006;

i) A invité les rapporteurs et le Groupe «MARS» à établir un glossaire des termes relatifs à la surveillance des marchés afin de favoriser une compréhension commune des politiques et des pratiques dans ce domaine.

VI. Examen de l'évolution des activités de normalisation et des progrès de la coopération en matière de réglementation aux niveaux international, régional et national (point 5 de l'ordre du jour)

Documentation: TRADE/WP.6/2005/3.

22. Le Groupe de travail a pris connaissance des informations qui lui ont été données sur l'évolution de la situation dans les pays, les groupements régionaux et les organisations internationales et régionales. La Croatie a présenté une communication sur les derniers changements apportés à son infrastructure juridique et institutionnelle en la matière, c'est-à-dire sur la création et le fonctionnement de l'Institut croate de normalisation (HZN), le Bureau croate de métrologie (DZM) et l'Office national de normalisation et de métrologie (DZNM), actuellement mis sur pied (document TRADE/WP.6/2005/3).

23. Le représentant du Bélarus a fait état du travail accompli dans le cadre de la loi sur la réglementation technique.
24. La représentante de la République tchèque a communiqué des informations sur l'assistance technique que son pays accorde à l'Albanie en matière d'harmonisation technique dans le but d'améliorer les possibilités commerciales et les investissements en Albanie.
25. Le représentant de la Fédération de Russie a fourni un bilan du travail d'élaboration de réglementations techniques entrepris conformément à la liste d'objectifs prioritaires établie par le Gouvernement. Les nouvelles réglementations techniques prévoient différentes modalités de présentation des normes techniques (ce qui peut être fait par l'inscription de chiffres et de données techniques dans un règlement ou par des renvois aux normes correspondantes dans un règlement). Le premier règlement sur les gaz d'échappement des véhicules à moteur a été adopté dans la Fédération de Russie à la mi-octobre 2005. Ce règlement renvoie par exemple aux règlements de la CEE relatifs à la construction des véhicules établis par le Groupe de travail de la construction des véhicules (WP.29).
26. La délégation ukrainienne a fait part des progrès des réformes engagées dans le domaine de la réglementation. Sept nouveaux règlements techniques seront établis en 2005. Ainsi, toutes les directives de l'UE concernant le concept de «Nouvelle approche/approche globale» donneront lieu à des réglementations techniques appropriées. Le Gouvernement ukrainien a également établi un calendrier d'application des directives et des normes connexes et prévoit que les trois premières directives seront mises en œuvre en 2006.
27. Des informations ont été données par le Bureau des normes de la CEI sur les différentes étapes de l'intégration économique entre les États membres de la CEI en général et les pays membres de groupements à l'intérieur de la CEI tels l'«Espace économique commun» et la Communauté économique eurasiatique (EurAzES).
28. La représentante de la Commission européenne a rappelé que l'UE célébrait en 2005 le vingtième anniversaire de la procédure dite «Nouvelle approche». Afin d'améliorer encore ses directives selon cette procédure, l'UE examine actuellement différentes questions concernant l'évaluation de la conformité, l'accréditation, le marquage CE et les «organismes notifiés». Des informations ont également été données sur l'assistance technique accordée par l'UE aux pays en développement et en transition.
29. Au cours du débat, les délégués de la CEI ont souligné combien il était important que leurs pays soient au courant des modifications apportées au régime «Nouvelle approche», la majorité d'entre eux envisageant d'utiliser (ou utilisant déjà) les directives conçues sur ce modèle comme base de leur réglementation technique nationale.
30. Le représentant de la Commission électrotechnique internationale (CEI) a rendu compte des discussions qui ont eu lieu et des décisions qui ont été prises lors de la dernière Assemblée générale de la CEI, tenue en Afrique du Sud du 17 au 21 octobre 2005.
31. Le représentant du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) a évoqué le lien entre la normalisation internationale et régionale et les excellents contacts qui

existent entre la CEI et le CENELEC. Les normes du CENELEC sont établies à 75 % à partir de normes définies par la CEI.

32. Le CENELEC collabore étroitement avec les industries européennes: quelque 30 % de ses normes (5 100) visent à appuyer la législation de l'Union européenne et 70 % sont élaborées à la demande des industries et en collaboration avec elles.

33. Dans sa communication, le Comité européen de normalisation (CEN) a exposé les défis qui l'attendent, à savoir un travail de normalisation dans des secteurs tels ceux des services, de l'alimentaire et de l'environnement avec pour objectif de mener ces travaux à bien en l'espace de trois ans. Le représentant du CEN a également évoqué les programmes d'assistance technique mis en place dans les régions de la Méditerranée et des Balkans et avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Il a expliqué que le CEN détenait 11 000 documents, pour la majorité des normes européennes qui doivent être adoptées par 28 pays membres. Environ 30 % de ces normes sont identiques aux normes ISO.

Le Groupe de travail:

- a) A pris note de la communication de la Croatie sur les changements institutionnels apportés à son infrastructure nationale en matière de qualité et sur l'harmonisation de la législation croate avec la législation communautaire;
- b) A pris note des communications des délégations du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine sur les évolutions les plus récentes en matière de normalisation et de réglementation au niveau national ainsi que de l'exposé de la République tchèque sur son projet d'assistance technique visant à améliorer les possibilités commerciales et les investissements en Albanie;
- c) A noté les renseignements communiqués par la Commission européenne sur l'examen de la procédure dite «Nouvelle approche/approche globale» et les activités d'assistance technique en faveur de pays tiers et a invité la Commission européenne à fournir de plus amples informations sur la conduite et les résultats de cet examen;
- d) A noté les mises à jour communiquées par les organismes internationaux et régionaux de normalisation [Commission électrotechnique internationale (CEI), Comité européen de normalisation (CEN) et Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC)] concernant les résultats et l'orientation future de leurs activités de normalisation;
- e) S'est félicité des progrès accomplis dans la conclusion d'accords régionaux d'harmonisation technique dans la région de la CEI (sur la base des renseignements communiqués par le Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie).

VII. Coordination (point 6 de l'ordre du jour)

Liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation (nouvelle appellation)

Documentation: ECE/STAND/20/Rev.5
TRADE/WP.6/2005/4.

35. Il a été rappelé qu'à sa quatorzième session, le Groupe de travail avait décidé que la révision de la liste CEE des secteurs appelant une normalisation devrait également inclure les domaines de réglementation et les secteurs de produits pour lesquels les pays membres estiment nécessaire d'entamer un dialogue transnational sur les questions de convergence réglementaire.

36. Le Rapporteur pour la coordination (M^{me} O. Manafova) a présenté un projet de nouvelle présentation pour cette liste (document TRADE/WP.6/2005/4).

37. Les délégations ont fourni des renseignements sur les priorités en matière de réglementation dans plusieurs pays ainsi que dans les régions de la CEI et de l'ANASE.

38. Une discussion a eu lieu sur la question de savoir si la liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation pouvait également servir à établir des priorités (au niveau régional) pour les pays en transition et les pays en développement, offrant ainsi un moyen pratique d'obtenir une plus large participation des pays en développement aux activités internationales de normalisation.

39. Le travail relatif à la révision de la liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation a été présenté à l'Assemblée générale de l'Organisation régionale africaine de normalisation (ARSO) (Accra, Ghana, février 2005), à l'Atelier interactif du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) (Genève, juin 2005) et à la réunion du Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement (ISO DEVCO) tenue parallèlement à l'Assemblée générale de l'ISO (Singapour, septembre 2005).

40. Le Groupe de travail:

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Rapporteur (M^{me} O. Manafova), établi à la suite de la discussion qui avait eu lieu à sa quatorzième session sur la proposition de réviser la liste CEE afin d'y inclure également les domaines de réglementation et les secteurs de produits pour lesquels les pays membres estiment nécessaire d'entamer un dialogue transnational sur les questions de convergence réglementaire;

b) A adopté la nouvelle présentation de la liste CEE;

c) A pris note des renseignements fournis sur les contacts entre la CEE, l'ARSO et d'autres pays intéressés ne faisant pas partie de la région de la CEE sur la possibilité d'utiliser la liste comme moyen d'améliorer la coopération entre les pays en développement pour l'établissement des priorités en matière de réglementation et de normalisation;

d) A prié le secrétariat de prendre contact avec les autres commissions régionales de l'ONU pour savoir si cela les intéresserait d'apporter une contribution à la liste ainsi que

pour donner suite aux informations relatives aux priorités en matière de réglementation et de normalisation des régions de la CEI et de l'ANASE;

e) A invité les délégations et les organisations internationales et régionales intéressées à soumettre avant la fin de février 2006 leurs propositions au sujet des priorités en matière de normalisation et de réglementation à inclure dans un nouveau projet qui sera soumis à l'examen du Groupe de travail à sa prochaine session;

f) A invité les rapporteurs à réviser les recommandations «D», «Référence aux normes», et «J», «Définitions», contenues dans la publication de la CEE intitulée «Recommandations sur les politiques de normalisation».

VIII. Harmonisation/coopération en matière de réglementation (point 7 de l'ordre du jour)

A. Recommandation «L» de la CEE «Modèle international pour une harmonisation technique fondée sur de bonnes pratiques de réglementation à mettre en œuvre aux fins de la préparation, de l'adoption et de l'application de règlements techniques en ayant recours à des normes internationales» – Considérations générales (point 7 a) de l'ordre du jour

Documentation: TRADE/WP.6/2005/5.

41. Le Groupe de travail a été informé des communications faites sur ses projets régionaux et sectoriels dans le cadre de la rencontre Asie-Europe (ASEM) sur la normalisation et l'évaluation de la conformité (Tokyo, Japon, février 2005), à l'Assemblée générale de l'ARSO (Accra, Ghana, février 2005) et à l'Assemblée générale de l'ISO tenue parallèlement à la réunion du Comité pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO) (Singapour, septembre 2005).

42. L'ARSO s'était déclarée prête à organiser plusieurs réunions sous-régionales en Afrique afin de promouvoir l'utilisation du «Modèle international» comme moyen possible d'assurer la convergence des réglementations. Des consultations sont en cours avec l'ARSO sur la façon dont les pays pourraient coopérer et obtenir le financement nécessaire.

43. À la réunion du DEVCO de l'ISO, il avait été souligné que le «Modèle international» de la CEE constituait une bonne pratique à mettre en œuvre par les responsables des réglementations nationales.

44. Les activités de réglementation de la CEE avaient également été présentées par le Président du WP.6 à l'Atelier sur la coopération internationale en matière de normalisation organisé par la Commission européenne à Bruxelles le 14 octobre 2005 à l'occasion de la Journée mondiale de la normalisation.

45. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations présentées par le secrétariat sur les activités de coopération en matière de réglementation exécutées conformément au «Modèle international» (TRADE/WP.6/2005/5).

B. Projets régionaux (point 7 b) de l'ordre du jour)

Documentation: TRADE/WP.6/2005/5.

46. Le Groupe de travail a examiné l'état d'avancement de ses projets régionaux dans la CEI et l'Europe du Sud-Est. Pour la CEI, il a été rappelé que le Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie (également appelé Conseil euro-asiatique de normalisation, de métrologie et d'agrément) avait utilisé le «Modèle international» pour préparer un accord sur l'harmonisation des réglementations techniques dans la région.

47. Cet accord, qui a été approuvé par le secrétariat de la Communauté d'États indépendants (CEI), devrait être soumis à l'examen des chefs d'États de la CEI au sommet organisé à la fin de 2005.

48. Le Groupe de travail a également été informé que des dispositions semblables (accords pour la préparation de réglementations techniques uniformes sur la base du Modèle international) étaient prises par des groupes de pays de la CEI.

49. Au sujet de la région des Balkans, il a été rappelé qu'à sa quatorzième session, le Groupe de travail avait examiné les résultats du «projet de réglementation en Europe du Sud-Est» mis en œuvre en 2003-2004 par la CEE avec un soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI).

50. À la suite des consultations et réunions organisées dans le cadre de ce projet, les délégations sont convenues de la nécessité de renforcer la coopération en matière de réglementation. Les domaines au sujets desquels une poursuite du dialogue et de l'aide serait nécessaire sont notamment les accords de reconnaissance mutuelle qui seront conclus par les gouvernements dans le cadre des accords de libre-échange entre les pays de l'ouest des Balkans; la réforme de la réglementation dans les régions où les dispositions réglementaires de l'ex-Yougoslavie (avec normes obligatoires et certification par un tiers) sont encore appliquées; et l'application de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les obstacles techniques au commerce (OMC/OTC).

51. Le secrétariat a pris contact avec l'ASDI en vue du financement d'une deuxième phase du projet.

52. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations fournies par le Bureau des normes de la CEI (Biélorus et Fédération de Russie) sur les travaux accomplis;

b) A invité le Bureau des normes de la CEI à communiquer des renseignements à jour sur les activités de la CEI concernant les accords et les priorités en matière de réglementation et de normalisation;

c) A prié le secrétariat de se mettre en contact avec l'ASDI en vue du financement de la deuxième étape de la deuxième phase du projet sur la réglementation en Europe du Sud-Est.

C. Projets sectoriels (point 7 c) de l'ordre du jour)

Documentation: TRADE/WP.6/2005/5/Add.1.

53. Le Groupe de travail a examiné l'état d'avancement de ses «initiatives sectorielles». À sa quatorzième session, il avait prié le Bureau des normes de la CEI d'envisager d'inclure les projets sectoriels dans la liste des priorités en matière de réglementation de la CEI.

54. Cette proposition avait été présentée à la réunion annuelle du Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie (République de Moldova, juin 2005). Les organes normatifs de la CEI qui y étaient représentés avaient été invités à tenir compte de cette demande lorsqu'ils élaboreraient leurs propositions pour la liste en cours d'établissement des objectifs prioritaires de la CEI en matière de normalisation intergouvernementale pour 2006-2010.

55. Le Groupe de travail:

a) S'est félicité de la décision prise à la réunion de la CEI de juin 2005 d'inclure les projets sectoriels de la CEE (télécommunications et engins de terrassement) à la liste, actuellement en cours de révision, des priorités de la CEI en matière de réglementation technique;

b) A prié le secrétariat de continuer à tenir les pays informés des projets sectoriels et d'inviter les pays intéressés d'autres régions de l'ONU à se joindre à ces projets.

Initiative de la CEE pour l'industrie des télécommunications

56. Le Groupe de travail a été saisi d'un rapport de situation du Président de l'Équipe spéciale de l'industrie des télécommunications, M. Nuño Encarnação, sur les activités les plus récentes dans ce domaine (pour de plus amples informations sur ce projet, voir la page Web du WP.6 à l'adresse: http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/sectoral/telecom/tele_cros.htm).

57. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport de situation qui lui a été présenté par le Président de l'Équipe spéciale de l'industrie des télécommunications au sujet des activités exécutées au titre de l'initiative pour l'industrie des télécommunications;

b) A prié le secrétariat de continuer à faire le nécessaire pour associer à ce projet les pays intéressés d'autres régions;

c) A demandé aux membres du bureau du WP.6 de désigner un nouveau président devant remplacer M. Nuño Encarnação que de nouvelles responsabilités empêchent de continuer à assumer la présidence de l'Équipe spéciale;

d) A remercié M. Encarnação pour sa contribution active aux travaux de l'Équipe spéciale de l'industrie des télécommunications.

Initiative de la CEE relative aux engins de terrassement

58. Le Groupe de travail a été saisi d'un rapport présenté par M. D. Roley sur les activités de normalisation dans le domaine des engins de terrassement. Il a été rappelé qu'à sa quatorzième session, le Groupe de travail avait examiné et approuvé un projet d'objectifs réglementaires communs établi par des représentants du secteur sur la base des principes du «Modèle international» (http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/sectoral/earth-moving/earth_bkgrd.htm).

59. Ce projet avait été présenté au Comité technique 127 de l'ISO à Beijing en mai 2005. Par ailleurs, des contacts avaient été pris avec un groupe d'experts russes à composition non limitée comprenant des représentants des organes de réglementation et du secteur privé, lequel avait commencé à préparer une réglementation technique nationale pour ce secteur.

60. Sur une proposition du bureau du WP.6, l'initiative avait été présentée à la réunion de normalisation de la CEI tenue en République de Moldova en juin 2005. À cette réunion, les représentants présents des pays de la CEI avaient été priés d'informer de ce projet leurs responsables nationaux de la réglementation en vue de s'y associer, dans la perspective de l'élaboration éventuelle d'une réglementation régionale pour ce secteur.

61. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport de situation de M. Roley sur l'initiative relative aux engins de terrassement, y compris du projet d'objectifs réglementaires communs;

b) S'est félicité de l'intérêt manifesté par le Bélarus pour une participation au projet relatif aux engins de terrassement et des informations données sur l'établissement d'une réglementation technique pour ce secteur dans la Fédération de Russie;

c) A décidé d'élire M. Roley Président de l'Équipe spéciale sur les engins de terrassement et de lui confier, en coopération avec le secrétariat, les mesures à prendre pour créer l'équipe spéciale chargée de suivre l'exécution de ce projet.

Sécurité des conduites d'hydrocarbures

Documentation: TRADE/WP.6/2005/5/Add.1.

62. Le Président a rappelé qu'à la réunion de l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START»), en juin 2005, l'Union russe des constructeurs d'oléoducs et de gazoducs avait présenté un projet d'élaboration de nouveaux documents techniques russes de sécurité applicables aux conduites d'hydrocarbures. L'Équipe «START» avait invité l'Union à établir une proposition écrite en vue de son examen par le Groupe de travail.

63. Le Groupe de travail a examiné cette proposition contenue dans le document TRADE/WP.6/2005/5/Add.1, et plusieurs délégués ont fait valoir qu'un tel projet pourrait contribuer aux échanges commerciaux et à l'intégration dans la région. Il est ressorti de la discussion que des contacts avaient eu lieu entre des représentants de ce secteur de pays de la CEI et d'Europe occidentale favorables à l'idée d'une harmonisation des normes de sécurité applicables aux conduites d'hydrocarbures.

64. Il a été indiqué que ce nouveau projet compléterait les activités déjà exécutées à ce sujet par la CEE dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

65. Le Groupe de travail:

a) A pris note de la proposition de projet présentée par l'industrie russe et du soutien de principe de l'Ukraine et de l'ex-République yougoslave de Macédoine à l'établissement d'une réglementation technique sur la sécurité des conduites d'hydrocarbures;

b) A invité les pays et les industries intéressés de la CEE à faire savoir au secrétariat, avant la fin de décembre 2005, s'ils souhaiteraient participer à l'établissement d'une réglementation sur la sécurité des conduites d'hydrocarbures;

c) A chargé l'Équipe «START», dans le cas où une réponse positive serait donnée à la requête susmentionnée, de prendre les mesures nécessaires à la création d'un groupe spécial d'experts auquel serait confiée l'étude de ce projet.

Autres propositions

66. Le délégué de l'Allemagne a évoqué un mécanisme de la Commission électrotechnique internationale (système IECEx) relatif à la certification des produits spécialement conçus et fabriqués, à la demande de nombreux pays, pour éviter les risques d'inflammation dans l'industrie chimique et l'industrie du pétrole. Le but du système IECEx est d'assurer partout dans le monde le commerce libre d'équipements électriques antiexplosion, ce dont profiteraient tous les pays participants. Le délégué de l'Allemagne a proposé d'intégrer le système IECEx au champ couvert par le «Modèle international» de la CEE.

67. Le Groupe de travail:

a) A accueilli avec satisfaction la proposition de l'Allemagne d'envisager un nouveau projet sectoriel sur les équipements à utiliser là où il y a des risques d'explosion et a invité la délégation allemande à affiner cette proposition et à la soumettre par écrit.

IX. Évaluation de la conformité (point 8 de l'ordre du jour)

A. Examen des progrès de l'évaluation de la conformité aux niveaux international, régional et national (point 8 a) de l'ordre du jour)

Documentation: TRADE/WP.6/2005/6.

68. Dans le document TRADE/WP.6/2005/6, la Roumanie a fait état des modifications apportées aux réglementations techniques nationales en vue de leur harmonisation avec la législation européenne (état de la mise en œuvre des nouvelles directives de l'UE selon la méthode dite «Méthode nouvelle à caractère mondial»). Ce rapport contenait des renseignements sur les infrastructures roumaines d'évaluation de la conformité (notamment sur les activités de l'Association roumaine d'agrément) ainsi que sur les négociations conduites avec l'UE en vue de

la signature d'un protocole relatif à l'Accord européen sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (PECA).

VII. Coordination (point 6 de l'ordre du jour)

Liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation (nouvelle appellation)

Documentation: ECE/STAND/20/Rev.5
TRADE/WP.6/2005/4.

35. Il a été rappelé qu'à sa quatorzième session, le Groupe de travail avait décidé que la révision de la liste CEE des secteurs appelant une normalisation devrait également inclure les domaines de réglementation et les secteurs de produits pour lesquels les pays membres estiment nécessaire d'entamer un dialogue transnational sur les questions de convergence réglementaire.

36. Le Rapporteur pour la coordination (M^{me} O. Manafova) a présenté un projet de nouvelle présentation pour cette liste (document TRADE/WP.6/2005/4).

37. Les délégations ont fourni des renseignements sur les priorités en matière de réglementation dans plusieurs pays ainsi que dans les régions de la CEI et de l'ANASE.

38. Une discussion a eu lieu sur la question de savoir si la liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation pouvait également servir à établir des priorités (au niveau régional) pour les pays en transition et les pays en développement, offrant ainsi un moyen pratique d'obtenir une plus large participation des pays en développement aux activités internationales de normalisation.

39. Le travail relatif à la révision de la liste CEE des secteurs appelant une normalisation et une réglementation a été présenté à l'Assemblée générale de l'Organisation régionale africaine de normalisation (ARSO) (Accra, Ghana, février 2005), à l'Atelier interactif du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) (Genève, juin 2005) et à la réunion du Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement (ISO DEVCO) tenue parallèlement à l'Assemblée générale de l'ISO (Singapour, septembre 2005).

40. Le Groupe de travail:

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Rapporteur (M^{me} O. Manafova), établi à la suite de la discussion qui avait eu lieu à sa quatorzième session sur la proposition de réviser la liste CEE afin d'y inclure également les domaines de réglementation et les secteurs de produits pour lesquels les pays membres estiment nécessaire d'entamer un dialogue transnational sur les questions de convergence réglementaire;

b) A adopté la nouvelle présentation de la liste CEE;

c) A pris note des renseignements fournis sur les contacts entre la CEE, l'ARSO et d'autres pays intéressés ne faisant pas partie de la région de la CEE sur la possibilité d'utiliser la liste comme moyen d'améliorer la coopération entre les pays en développement pour l'établissement des priorités en matière de réglementation et de normalisation;

d) A prié le secrétariat de prendre contact avec les autres commissions régionales de l'ONU pour savoir si cela les intéresserait d'apporter une contribution à la liste ainsi que pour donner suite aux informations relatives aux priorités en matière de réglementation et de normalisation des régions de la CEI et de l'ANASE;

e) A invité les délégations et les organisations internationales et régionales intéressées à soumettre avant la fin de février 2006 leurs propositions au sujet des priorités en matière de normalisation et de réglementation à inclure dans un nouveau projet qui sera soumis à l'examen du Groupe de travail à sa prochaine session;

f) A invité les rapporteurs à réviser les recommandations «D», «Référence aux normes», et «J», «Définitions», contenues dans la publication de la CEE intitulée «Recommandations sur les politiques de normalisation».

VIII. Harmonisation/coopération en matière de réglementation (point 7 de l'ordre du jour)

A. Recommandation «L» de la CEE «Modèle international pour une harmonisation technique fondée sur de bonnes pratiques de réglementation à mettre en œuvre aux fins de la préparation, de l'adoption et de l'application de règlements techniques en avant recours à des normes internationales» – Considérations générales (point 7 a) de l'ordre du jour

Documentation: TRADE/WP.6/2005/5.

41. Le Groupe de travail a été informé des communications faites sur ses projets régionaux et sectoriels dans le cadre de la rencontre Asie-Europe (ASEM) sur la normalisation et l'évaluation de la conformité (Tokyo, Japon, février 2005), à l'Assemblée générale de l'ARSO (Accra, Ghana, février 2005) et à l'Assemblée générale de l'ISO tenue parallèlement à la réunion du Comité pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO) (Singapour, septembre 2005).

42. L'ARSO s'était déclarée prête à organiser plusieurs réunions sous-régionales en Afrique afin de promouvoir l'utilisation du «Modèle international» comme moyen possible d'assurer la convergence des réglementations. Des consultations sont en cours avec l'ARSO sur la façon dont les pays pourraient coopérer et obtenir le financement nécessaire.

43. À la réunion du DEVCO de l'ISO, il avait été souligné que le «Modèle international» de la CEE constituait une bonne pratique à mettre en œuvre par les responsables des réglementations nationales.

44. Les activités de réglementation de la CEE avaient également été présentées par le Président du WP.6 à l'Atelier sur la coopération internationale en matière de normalisation organisé par la Commission européenne à Bruxelles le 14 octobre 2005 à l'occasion de la Journée mondiale de la normalisation.

45. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations présentées par le secrétariat sur les activités de coopération en matière de réglementation exécutées conformément au «Modèle international» (TRADE/WP.6/2005/5).

B. Projets régionaux (point 7 b) de l'ordre du jour

Documentation: TRADE/WP.6/2005/5.

46. Le Groupe de travail a examiné l'état d'avancement de ses projets régionaux dans la CEI et l'Europe du Sud-Est. Pour la CEI, il a été rappelé que le Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie (également appelé Conseil euro-asiatique de normalisation, de métrologie et d'agrément) avait utilisé le «Modèle international» pour préparer un accord sur l'harmonisation des réglementations techniques dans la région.

47. Cet accord, qui a été approuvé par le secrétariat de la Communauté d'États indépendants (CEI), devrait être soumis à l'examen des chefs d'États de la CEI au sommet organisé à la fin de 2005.

48. Le Groupe de travail a également été informé que des dispositions semblables (accords pour la préparation de réglementations techniques uniformes sur la base du Modèle international) étaient prises par des groupes de pays de la CEI.

49. Au sujet de la région des Balkans, il a été rappelé qu'à sa quatorzième session, le Groupe de travail avait examiné les résultats du «projet de réglementation en Europe du Sud-Est» mis en œuvre en 2003-2004 par la CEE avec un soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI).

50. À la suite des consultations et réunions organisées dans le cadre de ce projet, les délégations sont convenues de la nécessité de renforcer la coopération en matière de réglementation. Les domaines au sujets desquels une poursuite du dialogue et de l'aide serait nécessaire sont notamment les accords de reconnaissance mutuelle qui seront conclus par les gouvernements dans le cadre des accords de libre-échange entre les pays de l'ouest des Balkans; la réforme de la réglementation dans les régions où les dispositions réglementaires de l'ex-Yougoslavie (avec normes obligatoires et certification par un tiers) sont encore appliquées; et l'application de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les obstacles techniques au commerce (OMC/OTC).

51. Le secrétariat a pris contact avec l'ASDI en vue du financement d'une deuxième phase du projet.

52. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations fournies par le Bureau des normes de la CEI (Biélorus et Fédération de Russie) sur les travaux accomplis;

b) A invité le Bureau des normes de la CEI à communiquer des renseignements à jour sur les activités de la CEI concernant les accords et les priorités en matière de réglementation et de normalisation;

c) A prié le secrétariat de se mettre en contact avec l'ASDI en vue du financement de la deuxième étape de la deuxième phase du projet sur la réglementation en Europe du Sud-Est.

C. Projets sectoriels (point 7 c) de l'ordre du jour)

Documentation: TRADE/WP.6/2005/5/Add.1.

53. Le Groupe de travail a examiné l'état d'avancement de ses «initiatives sectorielles». À sa quatorzième session, il avait prié le Bureau des normes de la CEI d'envisager d'inclure les projets sectoriels dans la liste des priorités en matière de réglementation de la CEI.

54. Cette proposition avait été présentée à la réunion annuelle du Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie (République de Moldova, juin 2005). Les organes normatifs de la CEI qui y étaient représentés avaient été invités à tenir compte de cette demande lorsqu'ils élaboreraient leurs propositions pour la liste en cours d'établissement des objectifs prioritaires de la CEI en matière de normalisation intergouvernementale pour 2006-2010.

55. Le Groupe de travail:

a) S'est félicité de la décision prise à la réunion de la CEI de juin 2005 d'inclure les projets sectoriels de la CEE (télécommunications et engins de terrassement) à la liste, actuellement en cours de révision, des priorités de la CEI en matière de réglementation technique;

b) A prié le secrétariat de continuer à tenir les pays informés des projets sectoriels et d'inviter les pays intéressés d'autres régions de l'ONU à se joindre à ces projets.

Initiative de la CEE pour l'industrie des télécommunications

56. Le Groupe de travail a été saisi d'un rapport de situation du Président de l'Équipe spéciale de l'industrie des télécommunications, M. Nuño Encarnação, sur les activités les plus récentes dans ce domaine (pour de plus amples informations sur ce projet, voir la page Web du WP.6 à l'adresse: http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/sectoral/telecom/tele_cros.htm).

57. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport de situation qui lui a été présenté par le Président de l'Équipe spéciale de l'industrie des télécommunications au sujet des activités exécutées au titre de l'initiative pour l'industrie des télécommunications;

b) A prié le secrétariat de continuer à faire le nécessaire pour associer à ce projet les pays intéressés d'autres régions;

c) A demandé aux membres du bureau du WP.6 de désigner un nouveau président devant remplacer M. Nuño Encarnação que de nouvelles responsabilités empêchent de continuer à assumer la présidence de l'Équipe spéciale;

d) A remercié M. Encarnação pour sa contribution active aux travaux de l'Équipe spéciale de l'industrie des télécommunications.

Initiative de la CEE relative aux engins de terrassement

58. Le Groupe de travail a été saisi d'un rapport présenté par M. D. Roley sur les activités de normalisation dans le domaine des engins de terrassement. Il a été rappelé qu'à sa quatorzième session, le Groupe de travail avait examiné et approuvé un projet d'objectifs réglementaires communs établi par des représentants du secteur sur la base des principes du «Modèle international» (http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/sectoral/earth-moving/earth_bkgrd.htm).

59. Ce projet avait été présenté au Comité technique 127 de l'ISO à Beijing en mai 2005. Par ailleurs, des contacts avaient été pris avec un groupe d'experts russes à composition non limitée comprenant des représentants des organes de réglementation et du secteur privé, lequel avait commencé à préparer une réglementation technique nationale pour ce secteur.

60. Sur une proposition du bureau du WP.6, l'initiative avait été présentée à la réunion de normalisation de la CEI tenue en République de Moldova en juin 2005. À cette réunion, les représentants présents des pays de la CEI avaient été priés d'informer de ce projet leurs responsables nationaux de la réglementation en vue de s'y associer, dans la perspective de l'élaboration éventuelle d'une réglementation régionale pour ce secteur.

61. Le Groupe de travail:

a) A pris note du rapport de situation de M. Roley sur l'initiative relative aux engins de terrassement, y compris du projet d'objectifs réglementaires communs;

b) S'est félicité de l'intérêt manifesté par le Bélarus pour une participation au projet relatif aux engins de terrassement et des informations données sur l'établissement d'une réglementation technique pour ce secteur dans la Fédération de Russie;

c) A décidé d'élire M. Roley Président de l'Équipe spéciale sur les engins de terrassement et de lui confier, en coopération avec le secrétariat, les mesures à prendre pour créer l'équipe spéciale chargée de suivre l'exécution de ce projet.

Sécurité des conduites d'hydrocarbures

Documentation: TRADE/WP.6/2005/5/Add.1.

62. Le Président a rappelé qu'à la réunion de l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START»), en juin 2005, l'Union russe des constructeurs d'oléoducs et de gazoducs avait présenté un projet d'élaboration de nouveaux documents techniques russes de sécurité applicables aux conduites d'hydrocarbures. L'Équipe «START» avait invité l'Union à établir une proposition écrite en vue de son examen par le Groupe de travail.

63. Le Groupe de travail a examiné cette proposition contenue dans le document TRADE/WP.6/2005/5/Add.1, et plusieurs délégués ont fait valoir qu'un tel projet pourrait contribuer aux échanges commerciaux et à l'intégration dans la région. Il est ressorti de la discussion que des contacts avaient eu lieu entre des représentants de ce secteur de pays de la CEI et d'Europe occidentale favorables à l'idée d'une harmonisation des normes de sécurité applicables aux conduites d'hydrocarbures.

64. Il a été indiqué que ce nouveau projet compléterait les activités déjà exécutées à ce sujet par la CEE dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

65. Le Groupe de travail:

a) A pris note de la proposition de projet présentée par l'industrie russe et du soutien de principe de l'Ukraine et de l'ex-République yougoslave de Macédoine à l'établissement d'une réglementation technique sur la sécurité des conduites d'hydrocarbures;

b) A invité les pays et les industries intéressés de la CEE à faire savoir au secrétariat, avant la fin de décembre 2005, s'ils souhaiteraient participer à l'établissement d'une réglementation sur la sécurité des conduites d'hydrocarbures;

c) A chargé l'Équipe «START», dans le cas où une réponse positive serait donnée à la requête susmentionnée, de prendre les mesures nécessaires à la création d'un groupe spécial d'experts auquel serait confiée l'étude de ce projet.

Autres propositions

66. Le délégué de l'Allemagne a évoqué un mécanisme de la Commission électrotechnique internationale (système IECEx) relatif à la certification des produits spécialement conçus et fabriqués, à la demande de nombreux pays, pour éviter les risques d'inflammation dans l'industrie chimique et l'industrie du pétrole. Le but du système IECEx est d'assurer partout dans le monde le commerce libre d'équipements électriques antiexplosion, ce dont profiteraient tous les pays participants. Le délégué de l'Allemagne a proposé d'intégrer le système IECEx au champ couvert par le «Modèle international» de la CEE.

67. Le Groupe de travail:

a) A accueilli avec satisfaction la proposition de l'Allemagne d'envisager un nouveau projet sectoriel sur les équipements à utiliser là où il y a des risques d'explosion et a invité la délégation allemande à affiner cette proposition et à la soumettre par écrit.

IX. Évaluation de la conformité (point 8 de l'ordre du jour)

A. Examen des progrès de l'évaluation de la conformité aux niveaux international, régional et national (point 8 a) de l'ordre du jour)

Documentation: TRADE/WP.6/2005/6.

68. Dans le document TRADE/WP.6/2005/6, la Roumanie a fait état des modifications apportées aux réglementations techniques nationales en vue de leur harmonisation avec la législation européenne (état de la mise en œuvre des nouvelles directives de l'UE selon la méthode dite «Méthode nouvelle à caractère mondial»). Ce rapport contenait des renseignements sur les infrastructures roumaines d'évaluation de la conformité (notamment sur les activités de l'Association roumaine d'agrément) ainsi que sur les négociations conduites avec l'UE en vue

de la signature d'un protocole relatif à l'Accord européen sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (PECA).

69. Au nom de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), M^{me} B. Fliess a présenté les résultats préliminaires d'une enquête sur l'évaluation de la conformité et ses incidences sur le commerce. Cette enquête, dans le cadre de laquelle ont été recueillies des réponses de 428 organes d'évaluation de la conformité et de 110 exportateurs, a porté sur tout un éventail de questions, parmi lesquelles l'utilisation de la déclaration de conformité des fournisseurs et l'utilité des certifications et d'autres instruments d'évaluation de la conformité pour les exportateurs. Des informations ont également été données sur l'atelier de l'OCDE devant être organisé à Berlin en novembre 2005 sur les normes et l'évaluation de la conformité. Dans ce contexte, les méthodes d'évaluation de la conformité adoptées par l'UE ont également été rappelées.

70. Le Groupe de travail:

a) A pris note du document TRADE/WP.6/2005/3 et a remercié la délégation roumaine de ses informations sur les infrastructures juridiques et institutionnelles du pays en matière d'évaluation de la conformité;

b) A remercié de leurs communications les délégations de l'OIML, de l'OCDE et de la CE;

c) A pris note d'un document d'information distribué à la réunion sur les activités les plus récentes du Comité de l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO.

B. Accords de reconnaissance mutuelle (point 8 b) de l'ordre du jour

Documentation: TRADE/WP.6/2005/7.

71. Le Président a rappelé qu'à sa quatorzième session, le Groupe de travail avait invité les délégations à fournir au secrétariat des informations sur les accords de reconnaissance mutuelle avec des gouvernements auxquels leurs pays sont parties (d'après un modèle adopté à la session – document TRADE/WP.6/2004/8). Le Rapporteur pour les accords de reconnaissance mutuelle avait été prié de recueillir et d'analyser ces informations et de présenter les résultats.

72. Le Rapporteur pour les accords de reconnaissance mutuelle (M^{me} M.-C. Poncin) avait rassemblé des informations et proposé une méthodologie pour l'établissement d'un inventaire (document TRADE/WP.6/2005/7).

73. Pour illustrer les caractéristiques d'un accord conclu dans le cadre d'une organisation internationale, un exposé a été fait sur le projet d'accord de reconnaissance mutuelle de l'OIML.

74. Le Groupe de travail:

a) A remercié le Rapporteur pour les accords de reconnaissance mutuelle de ses propositions concernant l'établissement d'un inventaire des accords de reconnaissance mutuelle;

b) A adopté le modèle de présentation soumis par le Rapporteur pour la communication d'informations sur les accords de reconnaissance mutuelle;

c) A invité les délégations à fournir ou à mettre à jour, avant la fin de février 2006 et selon le modèle fourni, des informations sur les accords de reconnaissance mutuelle avec des gouvernements auxquels leurs pays sont parties;

d) A demandé au Rapporteur de compiler les informations obtenues et de préparer une nouvelle version qui sera soumise pour examen à la seizième session annuelle du Groupe de travail;

e) A invité les pays à faire part de leurs expériences et à présenter leurs politiques dans le domaine des accords de reconnaissance mutuelle. À cet égard, les données d'expérience recueillies par la Pologne, la Suisse, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et le Canada et présentées dans la proposition du Rapporteur ont été accueillies avec satisfaction.

C. Agrément (point 8 c) de l'ordre du jour

75. Le Groupe de travail a pris connaissance de communications des représentants de l'ILAC/Forum international de l'accréditation, de la Coopération européenne pour l'accréditation (EA), de la Commission européenne et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

76. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations qui lui ont été données par M. D. Pierre, Comité français d'accréditation (COFRAC) sur les activités de l'ILAC, du Forum international de l'accréditation et de l'EA, ainsi que par M^{me} N. Chevallier (Commission européenne) sur la politique d'accréditation de l'UE et par M. O. Loesener (ONUDI) sur les activités de coopération technique entre son organisation et l'ILAC/Forum international de l'accréditation.

D. Questions diverses (normes environnementales, certification des forêts, agriculture biologique, etc.) (point 8 d) de l'ordre du jour

Documentation: TRADE/WP.6/2005/8.

77. Le Groupe de travail a été saisi du document TRADE/WP.6/2005/8 sur la situation de la coopération en matière de certification des forêts et d'agriculture biologique.

Certification des forêts

78. Le Président a rappelé qu'à sa quatorzième session le Groupe de travail avait décidé de participer aux activités concernant la certification des forêts menées dans le cadre du Comité du bois de la CEE.

79. Le 29 septembre 2005, le Comité du bois de la CEE avait organisé un forum de politique générale sur le thème «La certification des forêts – quel rôle pour les pouvoirs publics?». Le secrétaire du Comité du bois a donné des informations sur les discussions qui ont eu lieu lors de ce forum. Le secrétaire du Groupe de travail a résumé cet exposé, dont l'idée force est que les

gouvernements ne devraient pas intervenir dans les systèmes de certification librement acceptés. En même temps, il a mis en garde contre le risque de prolifération de ces systèmes et évoqué la nécessité d'engager un dialogue en vue de mettre en évidence les possibilités de convergence des prescriptions en matière de certification sous l'angle des besoins du marché.

80. Le Groupe de travail:

a) A pris note des informations données par le secrétaire du Comité du bois sur les résultats du Forum de politique générale organisé sur le thème «La certification des forêts – quel rôle pour les pouvoirs publics?» et sur les mesures prises pour y donner suite.

Agriculture biologique

81. Le représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a donné des informations sur les activités récentes de l'Équipe spéciale internationale chargée de l'harmonisation et de l'équivalence dans l'agriculture biologique et sur la réunion devant avoir lieu en Tunisie en décembre 2005 pour l'examen de questions concernant l'élaboration d'objectifs réglementaires, l'équivalence et la reconnaissance, les conditions requises des organes d'agrément, etc., dans le domaine de l'agriculture biologique.

82. Le Groupe de travail:

a) A pris note des indications récentes qui lui ont été fournies sur les activités de l'Équipe spéciale internationale chargée de l'harmonisation et de l'équivalence dans l'agriculture biologique et de la réunion prévue du 5 au 7 septembre 2005 à Hammamet, en Tunisie.

E. Questions relatives à l'assurance de la qualité (point 8 e) de l'ordre du jour

Documentation: TRADE/WP.6/2005/9
TRADE/WP.6/2005/9/Add.1.

83. Des exposés sur l'utilisation du cadre d'évaluation commun par le Conseil tchèque de surveillance de la réglementation commerciale et par l'Office slovaque des normes, de la métrologie et des essais ont été présentés pour illustrer la manière dont peuvent être utilisés les systèmes de gestion de la qualité dans les institutions publiques.

84. Le représentant de l'ONUDI a présenté des informations sur l'utilisation des normes ISO 9001 dans la conduite des affaires publiques (documents TRADE/WP.6/2005/9 et Add.1).

85. Le représentant d'une société russe de conseil a présenté les résultats de l'utilisation des normes ISO 9001 par des entreprises travaillant dans le secteur des services en Russie.

86. Un représentant de l'Association russe pour l'assurance de la qualité a présenté une nouvelle méthode d'amélioration de la qualité par la recherche comparative des meilleures pratiques et a donné des informations sur un cadre international pour les activités concernant l'analyse comparative de la qualité.

87. Le Groupe de travail:

- a) A pris note de l'exposé d'une société russe sur l'utilisation des normes ISO/CE 9001:2000 dans des sociétés de service et de l'exposé de la délégation tchèque sur l'utilisation du cadre commun d'évaluation par des agences de surveillance des marchés;
- b) A invité l'ONUDI à envisager les modalités d'actions communes éventuelles;
- c) A déclaré vouloir se focaliser davantage sur la façon dont les systèmes de gestion de la qualité pourraient contribuer à améliorer la conduite des affaires publiques et a invité les délégations et organisations concernées à continuer à échanger des informations à ce sujet.

X. Surveillance des marchés (point 9 de l'ordre du jour)

Documentation: TRADE/WP.6/2005/10
TRADE/WP.6/2005/10/Add.1
TRADE/WP.6/2005/11.

88. Le Groupe de travail a examiné les informations qui lui ont été données sur les activités menées en 2004-2005 par le Groupe «MARS» et sur le groupe des facilitateurs créé sous l'égide du Groupe «MARS» (document TRADE/WP.6/2005/10).

89. Un représentant du Bureau des normes de la CEI a communiqué des informations sur les réunions des autorités chargées de la surveillance des marchés dans la CEI tenues au Bélarus en juin 2005 et en Russie en octobre 2005. L'utilité des activités du Groupe «MARS» pour les pays de la CEI a été notée lors de ces réunions.

90. Le Groupe de travail a examiné les résultats des discussions qui ont eu lieu lors du Forum sur les questions à examiner plus avant dans le cadre du Groupe «MARS».

91. Le Groupe de travail a examiné un projet de nouvelle recommandation de la CEE sur la surveillance des marchés comme moyen de protéger les consommateurs contre les contrefaçons (document TRADE/WP.6/2005/10/Add.1).

92. Le Groupe de travail a examiné les principes directeurs relatifs à la surveillance des marchés établis par le Conseil nordique ainsi que les modalités d'une coopération avec le Conseil nordique à ce sujet.

93. Les conclusions du Groupe de travail sur le Forum international concernant la surveillance des marchés et la protection des consommateurs et les autres questions débattues au sujet de la surveillance des marchés sont résumées au paragraphe 21 ci-dessus et dans le document TRADE/WP.6/2005/15/Add.1.

XI. Métrologie (point 10 de l'ordre du jour)

Documentation: TRADE/WP.6/2005/12.

94. Le représentant du Bureau de métrologie de l'ex-République yougoslave de Macédoine a présenté un document (TRADE/WP.6/2005/12) sur la situation actuelle dans le domaine de la métrologie et sur les tâches et les défis qui attendent son institution.

95. Le représentant de l'OIML a fourni des informations sur les activités de son organisation qui a célébré son cinquantième anniversaire en 2005. Il a également fourni des informations sur l'assistance dont bénéficient les pays en développement et sur le site Web de l'Organisation internationale de métrologie légale à partir duquel ses documents peuvent être téléchargés.

96. Il s'est référé au document de l'OIML «Éléments pour une loi de métrologie» qui peut être utilisé par tout pays ou organisation régionale qui se dote d'une loi nationale ou régionale sur la métrologie.

97. Le Groupe de travail:

a) A pris note de la communication faite par l'ex-République yougoslave de Macédoine sur son Bureau de métrologie et ses activités (document TRADE/WP.6/2005/12);

b) A pris note de la communication sur les activités récentes de l'OIML.

XII. Programme de travail (point 11 de l'ordre du jour)

Documentation: TRADE/WP.6/2005/13.

98. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé «WP.6: Mission, orientations stratégiques pour la période 2006-2010 et plan de travail pour 2006-2007» (document TRADE/WP.6/2005/13). Il a été rappelé que le Groupe de travail avait entamé à sa treizième session un examen stratégique de ses activités en commençant par modifier son nom et son mandat.

99. Le secrétariat a rendu compte de l'examen approfondi, exécuté en collaboration avec les États membres de la CEE, des organes subsidiaires principaux et des organes subsidiaires de la CEE et de leurs activités et priorités.

100. Le Groupe de travail a examiné les activités de son Groupe spécial de la surveillance des marchés (Groupe «MARS») et de ses équipes sur la qualité et la métrologie.

101. Les délégués de la République tchèque, de la France, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine ont formulé des observations sur le document TRADE/WP.6/2005/13.

102. Le Groupe de travail:

a) S'est félicité de l'initiative des membres de son Bureau d'entreprendre une restructuration stratégique de ses activités qui a débuté à sa treizième session (voir le paragraphe 98 ci-dessus);

b) A examiné la proposition contenue dans le document «WP.6: Mission, orientations stratégiques pour la période 2006-2010 et plan de travail pour 2006-2007» (TRADE/WP.6/2005/13);

c) A invité les délégations à formuler des observations sur ce document avant la fin du mois de février 2006;

d) A demandé à son Bureau de prendre en considération les observations reçues et de suivre, du point de vue du WP.6, l'exercice de restructuration de la CEE afin de préparer une proposition révisée qui sera soumise pour adoption au WP.6 à sa session de juin 2006;

e) A approuvé le renouvellement du mandat et des activités du Groupe «MARS» jusqu'en 2007;

f) A mis fin aux travaux de l'Équipe d'experts de la métrologie et de l'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité.

XIII. Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)

103. Le Groupe de travail a examiné les activités de ses rapporteurs et coordonnateurs.

104. La prochaine session du Groupe de travail a été provisoirement fixée du 19 au 21 juin 2006, parallèlement à la session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. À cette occasion, un forum sur les questions de réglementation sera organisé conjointement par le WP.6 et le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (le projet de programme de ce forum figure dans le document TRADE/2005/21).

105. Le Groupe de travail:

a) A remercié les rapporteurs et coordonnateurs de leurs activités et a confié aux membres du Bureau le soin de prendre les mesures qui s'imposent pour pourvoir les postes vacants de rapporteurs et de coordonnateurs;

b) A invité les délégations à informer ceux de leurs partenaires qu'intéressent les questions de réglementation de la tenue du forum prévu en juin 2006 et à les encourager à y prendre part;

c) A confirmé les nominations ci-après de rapporteurs et de coordonnateurs:

Rapporteurs	Coordination	M ^{me} M. Saunders M ^{me} O. Manafova	États-Unis d'Amérique Bulgarie
	Harmonisation	M. C. Arvius M ^{me} L. Romanovska	Suède République tchèque
	Métrologie	M. V. Gedrovics M. E. de Leer	Lettonie Pays-Bas

	Qualité	M. P. Kalyta M. A. Hussein	Ukraine Canada
	Accréditation	M. D. Pierre	France
	Reconnaissance mutuelle	M ^{me} M.-C. Poncin	France

Coordonnateurs	Liaison avec le Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie	M. V. Koreshkov	Bélarus
	Surveillance des marchés	À désigner	
	Initiative pour l'industrie des télécommunications	À désigner	

XIV. Adoption du rapport (point 13 de l'ordre du jour)

Documentation: TRADE/WP.6/2005/15.

106. Selon les procédures établies à sa treizième session, le Groupe de travail a approuvé une «Liste des décisions» à sa quinzième session. Le secrétariat a été prié, en consultation avec les membres du Bureau, de compléter la partie descriptive du rapport, compte tenu des contributions reçues et des débats qui ont eu lieu pendant la session.
